

Le 9 décembre 2018 - Vu 7203 fois

<https://c.lejsl.com/saone-et-loire/2018/12/09/center-parcs-le-rousset-marizy-prend-le-circuit-court-mnwy>

SAÔNE-ET-LOIRE – ÉCONOMIE

Center Parcs : Le Rousset-Marizy prend le circuit court

Le 30 octobre dernier, le conseil municipal du Rousset-Marizy a mis en suspens l'élaboration de son nouveau plan local d'urbanisme. Manifestement pour éviter de prêter le flanc à de nouveaux recours qui retarderaient le projet de Center Parcs.

Le 30 octobre dernier, le conseil municipal du Rousset-Marizy a mis « en suspens » l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la nouvelle commune créée le 1er janvier 2016. La commune choisit « d'appliquer le PLU du Rousset sur le site du Rousset (adopté juste avant la fusion communale N.D.L.R.), d'appliquer le Règlement national d'urbanisme sur le site de Marizy et d'intégrer l'étude du PLU intercommunal de la Communauté de communes du Grand Charolais ».

Le 30 octobre dernier, le conseil municipal du Rousset-Marizy a mis « en suspens » l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la nouvelle commune créée le 1er janvier 2016. La commune choisit « d'appliquer le PLU du Rousset sur le site du Rousset (adopté juste avant la fusion communale N.D.L.R.), d'appliquer le Règlement national d'urbanisme sur le site de Marizy et d'intégrer l'étude du PLU intercommunal de la Communauté de communes du Grand Charolais ».

L'ambition est simple : accélérer sur le dossier du Center Parcs (400 cottages, piscine tropicale, restaurant etc.). Pierre & Vacances ne s'en cache pas : l'entreprise refuse de s'engager sur ce projet de Center Parcs tant que les voies de recours contre le PLU ne sont pas épuisées. Or mi-septembre 2018, une association environnementaliste, le Comité départemental de protection de la nature, débouté de son premier recours, a fait appel de la décision du tribunal administratif.

Au Rousset, on a envie que le projet aboutisse

Ce recours devrait être examiné dans les 12 mois, si l'on s'en tient aux délais habituels. Dans l'espoir des élus pro-Center Parc, si l'appel est débouté, Pierre & Vacances verrait le feu passer au vert à la fin de l'été. Si Le Rousset-Marizy prend le train d'un PLU intercommunal, elle proroge ces délais d'au moins 3 ans (du fait des études, de l'enquête publique). C'est prêter le flanc à de nouveaux recours. Une stratégie de pourrissement que la commune veut court-circuiter, Sylviane Bonnot, maire délégué du Rousset, ne s'en cache pas, « on a envie que le projet de Center Parcs se fasse ! Et Pierre & Vacances est toujours intéressé par le projet, ses représentants nous l'ont dit. »

« *Violation des droits civils* »

Du côté d'EcologicAction 71, on parle de « violation des droits civils les plus élémentaires, un déni de démocratie et un cadeau à Pierre & Vacances-Center Parcs. » Cette décision « ôte aux citoyens la possibilité d'exprimer leur avis sur le devenir de leur territoire » indique Eric Daillie, de l'association. Il évoque aussi une « insulte aux habitants de Marizy » invités à se satisfaire de règles d'urbanisme moins contraignantes que leurs voisins du Rousset. « Cela montre à quel point cette fusion de communes est artificielle, sans aucun souci d'unité ou d'égalité des citoyens devant la loi » dénonce EcologicAction 71. « Pour l'équipe communale actuelle, le citoyen devient une entité négligeable par rapport à la problématique Center Parcs. » L'association a appelé le préfet à intervenir auprès du maire pour que le conseil municipal motive sa décision. »

Thierry DROMARD